

CANADA.  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

A une séance extraordinaire de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le maire Serge Jetté pour être tenue à l'hôtel de ville de La Minerve, lundi le 27<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2009, à 8:00 heures, où il sera pris en considération les sujets suivants:

**ORDRE DU JOUR  
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2009**

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le règlement d'emprunt 529 modifiant le règlement d'emprunt 509 pour l'approvisionnement en eau potable pour le réseau d'aqueduc afin de changer la dépense et l'emprunt de 615 163 pour une dépense et un emprunt de 1 409 605 \$.
4. Certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le règlement d'emprunt portant le numéro 531 et visant à financer l'achat d'un camion 10 roues et d'un équipement quatre saisons pour le Service de la voirie pour un montant n'excédant pas 200 000 \$.
5. Correction du rapport financier 2008.
6. Avis de motion règlement 532 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 378 dans le but de permettre l'utilisation de la composite de bois et du PVC dans la construction des quais.
7. Avis de motion règlement 533 modifiant le règlement 489 obligeant à laver les embarcations et accessoires et prévoyant une tarification pour le lavage des embarcations.
8. Avis de motion pour le règlement 530 portant sur la tarification pour la collecte des ordures pour l'année 2009.
9. Période de questions.
10. Levée de l'assemblée.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents monsieur le maire Serge Jetté, la conseillère madame Suzanne Beaudin, les conseillers messieurs, Richard Bélair, Rémi Charrette, Jacques Bissonnette et Pierre Chevigny formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Serge Jetté.

Monsieur André Séguin, directeur général et secrétaire- trésorier est aussi présent.

Le conseiller monsieur Samuel Simoneau est absent

**2009.04.110**            **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**  
**1.**                      **EXTRAORDINAIRE**

Le quorum étant constaté, il est

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu que la séance extraordinaire du 27 avril 2009 soit ouverte.

ADOPTÉE.

**2009-04-111**            **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**2.**

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

**3.**                      **CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE**  
**D'ENREGISTREMENT POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 529**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 509 POUR**  
**L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE POUR LE RÉSEAU**  
**D'AQUEDUC AFIN DE CHANGER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 615**  
**163 POUR UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 409 605 \$**

Je, soussigné, André Séguin, directeur général et secrétaire-trésorier de la  
Municipalité de La Minerve, certifie:

Que le nombre de personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste  
référendaire du secteur concerné établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections*  
*et les référendums dans les municipalités* pour le règlement 529 de la Municipalité  
de La Minerve est de 142

QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est  
de 25;

QUE le nombre de demandes faites est de 10 ;

QUE le règlement numéro 529 de la Municipalité de La Minerve est réputé  
approuver par les personnes habiles à voter.

Donné à La Minerve, ce 27e jour du mois de avril 2009.

André Séguin  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

4. **CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT PORTANT  
LE NUMÉRO 531 ET VISANT À FINANCER L'ACHAT D'UN CAMION 10  
ROUES ET D'UN ÉQUIPEMENT QUATRE SAISONS POUR LE SERVICE  
DE LA VOIRIE POUR UN MONTANT N'EXCÉDANT PAS 200 000 \$**

Je, soussigné, André Séguin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de La Minerve, certifie:

Que le nombre de personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour le règlement 531 de la Municipalité de La Minerve est de 2845.

QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 295

QUE le nombre de demandes faites est de 87 ;

QUE le règlement numéro 531 de la Municipalité de La Minerve est réputé approuver par les personnes habiles à voter.

Donné à La Minerve, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de avril 2009.

André Séguin  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

2009.04.112  
5.

**CORRECTION DU RAPPORT FINANCIER 2008**

Attendu que le rapport financier 2008 a été adopté à la séance régulière du 6 avril 2008;

Considérant que des modifications mineures ont dû y être apportées pour qu'elles représentent le plus possible la réalité de la situation pour l'année 2008

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE

Et résolu que la résolution 2009.04.79 soit remplacée par la présente.

Et que le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2008 soient adoptés, tel que présenté par monsieur André Charest de la Firme André Charest.ca, et déposés par le directeur général selon l'article 176.1 et l'article 966.3 du code municipal.

	<b>2008</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réalisations \$</b>	<b>Réalisations \$</b>
<b>Revenus</b>			
Taxes	2 404 042	2 451 244	2 191 405
Paiements tenant lieu de taxes	100 425	89 944	89 503
Transferts	318 489	427 967	401 645
Services rendus	22 745	73 407	74 452
Imposition de droits	90 084	<b>105 054</b>	141 708
Amendes et pénalités	1 000	2 300	4 311
Intérêts	30 000	44 345	35 623
<b>Autres revenus</b>		19 530	64 413
	<b>2 966 785</b>	<b>3 213 791</b>	<b>3 003 060</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Administration générale	589 298	<b>549 782</b>	499 767
Sécurité publique	413 194	393 293	334 107
Transport	1 079 672	940 953	953 688
Hygiène du milieu	244 602	222 186	236 798
Aménagement, urbanisme et développement	217 656	150 372	170 932
Loisirs et culture	147 357	156 678	168 376
Frais de financement	70 202	69 472	64 929
	<b>2 741 981</b>	<b>2 482 736</b>	<b>2 428 597</b>
Remboursement de la dette à long terme	135 668	135 540	100 561
<b>Affectations</b>			
activités d'investissement	3 028	135 365	234 185
Surplus (déficit) accumulé non affecté		(16 182)	(126 540)
Surplus accumulé affecté	17 480	17 480	
<b>Réserve financière et Fonds réservés</b>	68 628	78 668	70 156
<b>Surplus (déficit) de l'exercice</b>		<b>380 184</b>	<b>296 101</b>

ADOPTÉE

**6. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 532 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'APPLICATION ET L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 378 DANS LE BUT DE PERMETTRE L'UTILISATION DE LA COMPOSITE DE BOIS ET DU PVC DANS LA CONSTRUCTION DES QUAIS**

Le maire, M. Serge Jetté, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement portant le numéro 532 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 378 dans le but de permettre l'utilisation de la composite de bois et du PVC dans la construction des quais et que ce règlement soit dispensé de lecture, les membres du Conseil en ayant reçu une copie

**7. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 533 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 489 OBLIGEANT À LAVER LES EMBARCATIONS ET ACCESSOIRES ET PRÉVOYANT UNE TARIFICATION POUR LE LAVAGE DES EMBARCATIONS**

Le maire, M. Serge Jetté, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement portant le numéro 533 modifiant le règlement 489 obligeant à laver les embarcations et accessoires et prévoyant une tarification pour le lavage des embarcations et que ce règlement soit dispensé de lecture, les membres du Conseil en ayant reçu une copie.

**8. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 530 PORTANT SUR LA TARIFICATION POUR LA COLLECTE DES ORDURES POUR L'ANNÉE 2009**

Le maire, M. Serge Jetté, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement portant le numéro 530 portant sur la tarification pour la collecte des ordures pour l'année 2009 et que ce règlement soit dispensé de lecture, les membres du Conseil en ayant reçu une copie.

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2009.04.113**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**10.**

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Le maire,

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

Serge Jetté

André Séguin